



*Konferenz der kantonalen Ausgleichskassen
Conférence des caisses cantonales de compensation
Conferenza delle casse cantonali di compensazione
Conferenza da las cassas chantunals da cumpensaziun*

Chutzenstrasse 10, 3007 Bern • Telefon 031 379 77 81 • Fax 031 379 77 74 • www.ahvch.ch

Rapport d'activité 2008

TABLE DES MATIÈRES

Organisation 2

Préface du président 3

Actuel : conséquences de la crise
financière pour l'AVS/AI 4

Rapports des domaines d'activités 5

Domaine d'activité Prestations 5

Domaine d'activité Prestations 6
complémentaires

Domaine d'activité Cotisations 6

Domaine d'activité Familles 7

Domaine d'activité Technique 8

Domaine d'activité Communication 9

La Conférence des caisses cantonales de compensation est l'association faitière des 26 caisses cantonales de compensation, de la Centrale, de la Caisse suisse de compensation, de la Caisse fédérale de compensation et de l'Institution AVS/AI/AF du Liechtenstein. Dans cette fonction, la Conférence s'engage pour une sécurité sociale simple, économique et proche des employeurs et des assurés, en particulier en ce qui concerne le premier pilier, les prestations complémentaires à l'AVS/AI et les allocations familiales.

La Conférence des caisses cantonales de compensation s'engage pour des règles de droit simples, transparentes et faciles à appliquer dans le 1er pilier de la sécurité sociale. Elle veille à une application uniforme du droit par le biais de la formation et de l'échange régulier d'expériences.

Organisation

Comité

| | | |
|-----------------------|-----------------------------|---|
| Président | Franz Stähli | Directeur de l'EAS du canton de Zurich Responsable du domaine d'activité Cotisations |
| Vice-président | Andreas Dummermuth | Directeur de la Caisse de compensation et de l'Office AI Schwyz Responsable du domaine d'activité Communication |
| Membres | Willy Baumann | Directeur de l'EAS du canton de Bâle-Campagne Responsable du domaine d'activité Prestations complémentaires |
| | Rolf Lindenmann | Directeur de la Caisse de compensation et de l'Office AI Zoug Responsable du domaine d'activité Communication |
| | Pierre-Yves Schreyer | Directeur de la Caisse de compensation du canton de Neuchâtel Responsable du domaine d'activité Familles |
| | Rodolphe Dettwiler | Directeur de la Caisse de compensation et de l'Office AI Appenzel Rhodes Extérieures Responsable du domaine d'activité Prestations |

Bureau

| | |
|--------------------|-------------------------------|
| Responsable | Marie-Pierre Cardinaux |
|--------------------|-------------------------------|

Préface

Un nouveau président, un nouveau Comité, de nouveaux membres : l'année 2008 était placée sous le signe du changement pour la Conférence. Le comité s'est mis au travail avec engagement dès le mois de janvier. En l'espace d'une année, les lignes directrices et la stratégie ont été revues et le site intranet remanié. Concertation et collaboration: tels sont les mots-clés des lignes directrices adoptées en juin. La Conférence veut se positionner comme un partenaire digne de confiance et innovateur dans le domaine du 1^{er} pilier. Dans cette perspective, nous accordons une place importante à une collaboration étroite avec l'Office fédéral des assurances sociales, l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles et la Conférence des offices AI.

Les caisses de compensation ont été particulièrement mises à contribution durant l'année écoulée. En 2008, elles ont pris une part active à l'introduction du nouveau numéro AVS, de la 5^e révision de l'AI, des nouvelles dispositions sur les prestations complémentaires et de la loi contre le travail au noir. Elles ont également préparé l'introduction de la loi sur les allocations familiales. Les caisses cantonales de compensation ont fait la preuve de leur capacité à collaborer à la conception et à la mise en œuvre de nouveautés complexes. La Conférence a assumé avec succès son rôle de coordinatrice.

Le système de financement des caisses de compensation doit être rapidement amélioré. Les caisses de compensation sont touchées par des changements structurels : d'une part, ceux-ci ont des répercussions négatives sur la couverture des coûts des différents segments de clientèle (à travers le prélèvement des contributions aux frais administratifs) , d'autre part le nombre de dossiers augmente. Sont surtout concernées les caisses de compensation qui ont des processus fortement déficitaires. Le problème est connu. Nous recherchons actuellement des solutions d'entente avec l'Association suisse des caisses professionnelles et l'Office fédéral des assurances sociales. Il est notamment prévu d'introduire des indemnités pour couvrir certains processus déficitaires et d'adapter les subsides accordés aux caisses cantonales de compensation pour les tâches supplétives et les tâches déléguées qu'elles accomplissent dans l'intérêt public. Les caisses de compensation espèrent que ces modifications indispensables entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

La crise économique mondiale est venue ternir la fin de l'année. Elle aura aussi des conséquences pour l'AVS. Nous restons toutefois calmes. Durant ces 60 années d'existence, l'AVS a toujours su résister aux aléas de la conjoncture (voir Focus).

A l'occasion de notre séance plénière du mois de juin, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur l'Ambassadeur Urs Bucher, Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFF. Celui-ci est venu nous parler, avec conviction, de la reconduction de l'accord avec l'Union européenne sur la libre-circulation des personnes. Ce sujet intéressait directement les caisses de compensation, car elles appliquent au quotidien les règles de coordination en matière d'assurances sociales figurant dans l'accord.

Franz Stähli, président

Actuel : Quelles sont les conséquences de la crise financière pour l'AVS/AI?

Comme le 2^e pilier, l'AVS est affectée par la crise financière. Le Fonds de compensation AVS, qui place une partie de son argent sur le marché des capitaux, est sensible aux variations du marché. Les problèmes structurels de l'AVS et de l'AI sont encore plus préoccupants. Si aucune mesure n'est prise, nous courons le risque d'un « grounding » du 1^{er} pilier.

A cause de la globalisation des marchés financiers, la crise financière qui s'est déclarée aux Etats-Unis s'est très vite étendue aux autres pays industrialisés. Depuis plusieurs mois, cette crise a également atteint la Suisse. Nos concitoyens commencent à en ressentir les effets au quotidien. Il est donc naturel de s'intéresser aux répercussions de la crise économique sur nos deux grandes assurances sociales, l'AVS et l'AI.

Un regard rassurant dans le rétroviseur

Depuis la création de l'AVS il y a 60 ans, le revenu soumis à cotisation n'a cessé de croître. Certes, il y a eu des crises et des récessions mais elles n'ont pas affecté les rentrées de cotisations. C'est grâce à cette croissance conjoncturelle exceptionnelle que le taux de cotisation est resté inchangé dans l'AVS depuis 1975 (8,4% pour les salariés et les employeurs). Il faut donc espérer que les recettes de cotisations se maintiendront également dans la situation actuelle. En 2008, le résultat de répartition de 2 milliards, qui reflète l'activité d'assurance des caisses de compensation, a été meilleur que celui de l'année précédente. La crise financière a par contre eu des répercussions directes sur le résultat des placements du fonds AVS. L'année 2008 s'est soldée par une perte de 4.6 milliards de francs sur les placements! Ce n'est pas une raison pour paniquer: les bourses et le marché de l'immobilier finiront par remonter. Il faut mettre à profit la crise pour empoigner les questions en suspens. Le vieillissement de la population va devenir un sérieux problème ces prochaines années. A cause de l'évolution démographique – baisse de la natalité et augmentation de l'espérance de vie – la charge financière pesant sur la population active va croître.

Le financement de l'AI: pierre d'achoppement pour l'AVS

Dans l'AI, le nombre de cas va augmenter à cause de la mauvaise situation économique générale. Le bilan déjà négatif de cette assurance devrait encore se détériorer. Le fait que l'AI soit liée à l'AVS sur plan financier pose problème. Les problèmes conjoncturels et structurels qui affectent l'AI pèsent sur le fonds AVS. Il convient de prendre des mesures pour assurer la pérennité de l'AVS. Il ne faut pas reporter les dettes. Le déficit annuel de l'AI qui s'élève à 1,4 milliards de francs est supporté par le Fonds AVS. Nous léguons à nos descendants cette dette. Le Parlement propose au peuple de créer des fonds séparés pour l'AVS et pour l'AI, de doter le fonds AI d'un capital initial et d'augmenter pour une durée limitée la TVA. Si le peuple rejette ces propositions, le manque d'argent pour l'AI et la charge démographique pesant sur l'AVS conduiront assez rapidement à un « grounding » du 1^{er} pilier.

Nous avons eu les moyens de nous porter à la rescousse de l'UBS. Si nous sommes capables de mobiliser autant de capitaux et d'énergie pour une banque, nous pouvons également le faire pour nos deux grandes assurances populaires, l'AVS et l'AI. Un « grounding » du 1^{er} pilier signifierait à un « grounding » de la Suisse.

Andreas Dummermuth, vice-président

Activités 2008

Perspectives 2009

Prises de position

- 4^e révision LACI

Prises de position

- Numéro d'identification des entreprises (LIDE)
- Registre des allocations familiales
- 6^e révision AI

Lois mises en œuvre

- Nouveau numéro d'assuré
- Loi sur le travail au noir: procédure de décompte simplifiée
- 5^e révision AI
- Nouvelle péréquation financière : loi sur les PC

Lois mises en œuvre

- Loi sur les allocations familiales
- Nouveau régime de financement des soins

Interne

- Révision de la stratégie
- Nouveau CMS pour le site intranet

Interne

- Plateforme de documentation électronique
-

Rapports des domaines d'activités

Prestations

Dans le domaine des prestations, la 11^e révision de l'AVS se fait attendre. Cette réforme qui prévoyait le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes et l'introduction d'une prestation de préretraite est encore en discussion au Parlement. La proposition du Conseil fédéral d'accorder une rente-pont à certaines catégories de personnes ayant des bas revenus est définitivement enterrée. Le Conseil national a opté en mars 2008 pour un système de réduction des rentes purement arithmétique en cas de retraite anticipée. Le Conseil des Etats se prononcera en 2009. L'essentiel est que cette révision apporte des solutions transparentes et praticables, qui renforcent la crédibilité de l'AVS. A cet égard, il faut notamment que la révision soit mise sous toit au plus vite, pour que le législateur puisse s'attaquer aux défis démographiques et financiers qui attendent l'AVS ces prochaines années.

En collaboration avec l'association des caisses de compensation professionnelles, le domaine Prestations a préparé un mémento sur les droits et obligations en matière d'assurance-maladie. Ce mémento sera remis par les caisses de compensation aux retraités qui partent s'établir dans l'Union européenne.

Responsable du domaine: Rodolphe Dettwiler

Prestations complémentaires (PC)

Forfaits PC

Le calcul des forfaits PC par cas était l'un des thèmes forts de l'année écoulée. D'ici fin 2009, l'OFAS doit présenter au Département fédéral des finances un rapport sur la prise en charge, dès 2010, par la Confédération des frais administratifs liés à l'accomplissement des tâches PC. En 2008, les six organes PC représentés dans le groupe de travail ont procédé à une analyse des coûts du processus PC. Après ajustement du modèle de calcul et un essai-pilote auprès d'un organe PC, les travaux de quantification des coûts ont débuté en automne et se sont achevés fin janvier 2009. En 2009, le groupe de travail définira sur la base des données récoltées un modèle d'indemnisation et rédigera sa contribution au rapport.

Révision des DPC

La Commission PC a chargé un groupe de travail de préparer une révision totale des directives sur les PC, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2011. Le groupe de travail a entamé ses travaux en été, sous la direction de l'OFAS. Après avoir réglé certaines questions de procédure et de planification, il a procédé à une enquête auprès des conférences régionales pour savoir quels étaient leurs besoins en matière de réglementation. Sur la base de cet inventaire, le groupe de travail va maintenant préparer les modifications matérielles par thème et par ordre de priorité.

Financement des soins

Le 13 juin 2008, les Chambres fédérales ont approuvé la loi sur le financement des soins. Les modifications introduites dans l'AVS (introduction d'une allocation pour impotence faible) et dans les PC (relèvement de la franchise pour la prise en compte de la fortune) touchent les caisses de compensation. Les caisses cantonales de compensation se demandent si les cantons seront responsables de l'application non seulement pour les bénéficiaires PC mais également pour d'autres personnes. L'entrée en vigueur de la loi est fixée au 1^{er} juillet 2010.

Responsable du domaine: Willy Baumann

Cotisations

Dans le domaine des cotisations, l'année 2008 a surtout été marquée par la mise en œuvre de la procédure de décompte simplifiée. Nouvel instrument de lutte contre le travail au noir, ce système de paiement des cotisations sociales et de l'impôt à la source s'adresse principalement aux particuliers qui engagent du personnel pour de petits travaux à domicile (ménage, jardinage, garde d'enfant). 25'000 employeurs se sont déjà annoncés auprès des caisses cantonales de compensation et ont profité des facilités administratives offertes par la nouvelle procédure pour déclarer simplement et rapidement leurs employés aux assurances sociales.

Responsable du domaine: Franz Stähli

Familles

Au cours de l'année 2008, le domaine d'activité Familles a collaboré au sein de la Commission pour les allocations familiales à la mise au point des directives en matière d'allocations familiales (DAFam) qui ont été publiées fin 2008 par l'OFAS.

Registre des allocations familiales

Le domaine Familles a également travaillé à la préparation du registre des allocations familiales, nom officiel de ce futur registre qui devrait voir le jour au 1^{er} janvier 2011. La Centrale de compensation est en charge de ce projet. Dans le but de créer une base légale pour constituer cette nouvelle base de données, le Conseil fédéral a décidé de lancer une révision de la LAFam. La Confédération garantira le financement initial du registre des allocations familiales que les caisses devront rembourser selon une clef de répartition qu'il y aura lieu de définir. Les caisses d'allocations familiales s'opposent à ce transfert de charges, étant donné qu'elles ne seront pas les seules utilisatrices du registre et que la mise à disposition du registre est du ressort de l'autorité de surveillance. Il ne devrait pas y avoir de consultation officielle mais les cantons, les organes d'application et les partenaires sociaux seront sollicités pour donner leur avis en mars 2009. Le Conseil fédéral devrait adopter le message en été 2009.

Au titre opérationnel, le comité de la Conférence, d'entente avec l'association des caisses professionnelles de compensation a proposé que deux groupes de travail participent à l'élaboration du registre des allocations familiales, soit un groupe de pilotage et groupe de travail composé de praticiens des allocations familiales de chaque groupe de caisses de compensation et de la Centrale.

Check-listes

L'OFAS a édité deux check-listes au sujet du contenu des demandes d'allocations familiales. Il s'agit en l'occurrence d'un document pour les allocations familiales pour les salariés qui précise les données qui sont nécessaires aux caisses pour la détermination du droit et d'un document identique pour les allocations familiales des personnes sans activité lucrative au sens de l'art. 19 LAFam. Ces documents élaborés à l'initiative et sous la seule responsabilité de l'OFAS n'ont aucune autre prétention que celle d'être utile et de constituer une sorte de pense-bête pour les formulaires de demandes d'allocations familiales des caisses.

Gentlemen agreement

En raison d'une part de l'entrée en vigueur de la LAFam et d'autre part compte tenu des nombreux transferts de dossiers entre les différentes caisses d'allocations familiales, un flottement s'instaurera au niveau du traitement des dossiers. Cela engendrera une surcharge de travail pour les caisses. En conséquence, les représentants des deux groupes de caisses ont élaboré en commun un document intitulé « recommandations ». Cette convention entre les caisses doit permettre de régler jusqu'au 31 décembre 2010 les différents problèmes d'application qui surviendront au 1^{er} janvier 2009. Il ne s'agit que d'une recommandation que le comité encourage d'appliquer.

Pour l'année 2009, outre les aspects liés au RAFam, le domaine d'activité Familles devra travailler sur l'aspect relatif à la protection des données en lien avec les demandes d'allocations familiales.

Responsable du domaine: Pierre-Yves Schreyer

Technique

NNSS

En juillet 2008, l'ancien numéro AVS à 11 positions a été remplacé par un nouveau numéro à 13 positions, l'ancienne carte grise a été détrônée par le certificat d'assurance au format carte de crédit. Depuis cette date, il n'est plus nécessaire, en cas de changement d'employeur, d'envoyer la carte grise à la caisse de compensation, pour que celle-ci appose un timbre. L'employeur n'a qu'à annoncer son nouvel employé dans les 30 jours. L'attestation d'assurance confirme à l'assuré que son employeur a fait le nécessaire auprès de la caisse de compensation.

Contrôles d'employeurs et loi sur la surveillance de la révision (LSR)

L'OFAS voulait que les personnes chargées des contrôles d'employeurs en vertu de l'art. 162 RAVS disposent de toutes les qualifications requises par la LSR. Des discussions ont eu lieu avec l'OFAS et l'autorité de surveillance LSR. Dans un avis de droit que les deux associations des caisses de compensation ont commandé pour clarifier la question, le Prof. Poledna arrive à la conclusion que la LSR n'est pas applicable ni directement ni par analogie aux contrôles d'employeur. L'OFAS va procéder en 2009 à une révision de l'art. 162 RAVS compte tenu des remarques du Prof. Poledna.

Harmonisation des registres NRA/UIP

L'Office fédéral de la statistique est chargé de l'harmonisation de plusieurs registres (notamment registre de l'état civil, Infostar, registre des étrangers ZEMIS). Nous avons appris à la fin de l'automne que les données de « notre » registre des assurés seraient écrasées par des données d'un fichier de rang supérieur. Les conséquences sont massives pour les caisses de compensation et les offices AI, dans la mesure où un tiers environ de leurs données sont écrasées et modifiées par celles du registre de rang supérieur. L'impact est encore difficile à évaluer. Nous tirons aujourd'hui les conclusions suivantes : l'absence de règles pour l'inscription des noms et prénoms (dans Infostar et les registres des habitants) a eu un effet extrêmement négatif sur l'acceptation du certificat d'assurance. Les assurés, les employeurs et même les caisses n'ont pas été informés correctement en la matière. L'attitude à adopter envers nos clients en cas de modification de leur nom n'est pas encore définie. L'harmonisation des registres devrait occasionner un important surcroît de travail administratif aux caisses de compensation.

Responsable du domaine: Rolf Lindenmann

Communication

Le domaine Communication a été créé début 2008. Il a pour objectif de mettre en place une politique d'information efficace pour l'association.

La Conférence des caisses cantonales de compensation se concentre en tant qu'association faîtière sur les tâches et les besoins de ses membres. Le Parlement a donné un mandat clair et étendu aux assureurs dans la Partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). "Renseigner et conseiller" font partie de leurs obligations légales depuis 2003.

Pour l'association, Renseigner et conseiller signifie avant tout sensibiliser les politiciens et les journalistes aux implications des idées qu'ils lancent, l'objectif étant que l'application reste proche des PME et des assurés, peu coûteuse et efficace.

En 2008, le responsable du domaine a répondu à de nombreuses questions des médias suisses alémaniques, pas seulement de la presse écrite mais aussi deux fois de la radio et une fois de la télévision. En juin, il a été invité par la Télévision suisse allemande à une interview en direct. L'émission « Kassensturz » était ce jour-là consacrée au nouveau numéro de sécurité sociale. Cette année, les questions des journalistes ont pour l'essentiel porté sur le NNSS, la loi contre le travail au noir (LTN) et les allocations familiales (LAFam).

Le deuxième canal pour le domaine Communication est représenté par les organisations partenaires. Nos partenaires doivent savoir quels sont les besoins des caisses cantonales de compensation et des établissements cantonaux d'assurances sociales, quel soutien nos membres attendent de la Conférence et quels sont nos intérêts communs. Mettre en place et entretenir des contacts personnels permet à la Conférence de représenter au mieux les intérêts de l'AVS et ceux des organes cantonaux d'application.

Responsable du domaine: Andreas Dummermuth